



# TRAIL DE LOGONNA

Edition 2018

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Epreuve \* : Trail 9 km  Trail 17 km  Trail 28 km

NOM \* : .....

Prénom \* : .....

Adresse : .....

C. Postal : ..... Ville : .....

Téléphone\* : ..... e\_mail : .....

Date de naissance \* (JJ/MM/AA) : ..... Sexe\* : H  F\*

\*Informations obligatoires

**L'inscription ne sera prise en compte qu'après paiement et validation du certificat médical.**

Tarif : 8 € pour les préinscriptions reçues avant le 29/09/2018.  
9 € pour les inscriptions prises sur place.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur (ci-dessous) et en accepter les clauses.

Signature

### RÈGLEMENT

Art 1 : L'association «Charnaval» organise le dimanche 30 septembre 2018, un trail composé de 3 épreuves. Les parcours sont dessinés sur les chemins communaux et côtiers de Logonna-Daoulas.

Art 2 : Respect de l'environnement et des personnes

Il incombe à chaque participant de respecter la nature et d'adopter un comportement citoyen vis-à-vis de l'ensemble de personnes (concurrents, bénévoles, organisateurs, public et autres usagers des chemins). Toute atteinte volontaire à l'environnement ou comportement irrespectueux entraînera la disqualification du concurrent.

Art 3 : Les courses

Le balisage des parcours, réalisé au moyen de rubalise accrochée en hauteur et de panneaux indiquant la direction aux intersections, sera retiré intégralement par l'organisation dès la fin des épreuves.

L'épreuve est séparée en trois trails : un trail découverte de 9 km environ, un trail de 17 km environ et un trail de 28 km.

Le départ de l'épreuve aura lieu sur le parvis de la salle de Kéjadenn dans le bourg de Logonna-Daoulas. Le départ du 28 km sera donné à 8h00, celui du 17 km à 9h30 et celui du 9 km à 10h00. L'arrivée des 3 épreuves se fera également sur le parvis de la salle Kejadenn.

Art 4 : Inscriptions

L'épreuve du trail de 9 km est ouverte aux hommes et femmes nés en 2002 et avant ; L'épreuve du trail 17 km est ouverte aux hommes et femmes nés en 2002 et avant ;

L'épreuve du trail de 28 km est ouverte aux hommes et femmes nés en 1998 et avant. Le nombre maximum de dossards cumulé des 3 épreuves est de 500.

Inscriptions sur : <https://www.klikego.com/>

Ou par courrier

Monique SALAUN-LE BAUT

Guernevez

29460 LOGONNA DAULAS

L'inscription ne sera validée qu'à réception :

– du règlement du droit d'inscription (chèque à l'ordre de Charnaval) ;

– de la copie lisible de la licence FFA,FFCO, FFPM, FF Tri de l'année en cours ou du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ;

– du bulletin d'inscription renseigné et visé.

Le droit d'inscription aux deux épreuves est de 8 € pour les inscriptions avant le 29/09/2018, et de 9 € pour les inscriptions le jour de l'épreuve.

Les inscriptions faites par courrier seront ensuite enregistrées sur klikego par l'organisateur.

**POUR LE TRAIL DE 28 KM, AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE LE MATIN DE L'EPREUVE**

L'intégralité des bénéfices sera reversée à l'association APAISER.

Art 5 : Dossards

Un dossard officiel sera remis par l'organisation aux participants sur présentation d'une pièce d'identité.

Horaires de retrait des dossards : samedi 29 septembre de 14h à 16h et dimanche 30 septembre de 7h30 à 09h30 sur le parvis de la salle Kéjadenn au centre du bourg de Logonna-Daoulas. Au-delà de cet horaire, l'organisation se réserve le droit de redistribuer, tout dossard non retiré.

Art 6 : Sécurité

Course en semi-autonomie. Des ravitaillements sont prévus :

Un sur le parcours de 9 kms

Deux sur le parcours de 17 km

Quatre sur le parcours de 28 km.

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée.

Tout concurrent doit assistance à toute personne en danger. Ne laissez jamais seule une personne blessée. En cas de détresse alertez ou faites alerter un des bénévoles situés sur le parcours qui dispose d'un moyen d'alerte.

En cas de conditions (climatique ou autre) mettant en péril la sécurité des concurrents et bénévoles, l'organisation se réserve le droit d'annuler les épreuves.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade.

Art 7 : Responsabilité civile

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celle de leurs préposés.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 8 : Droit à l'image

Le concurrent autorise l'organisation ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires ou médias, à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves.